

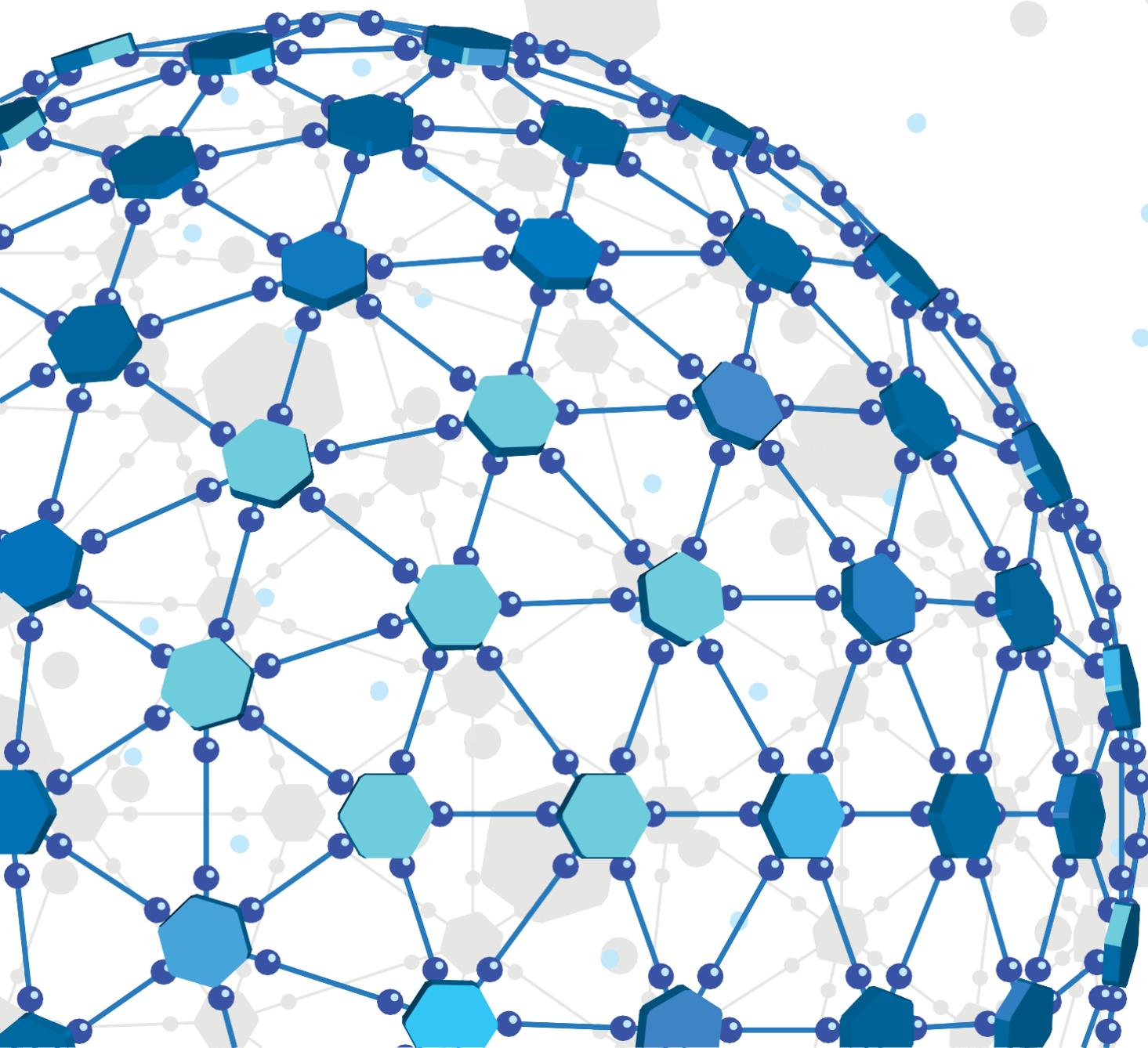


Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

Adoptés par le Comité des politiques de développement
régional de l'OCDE le 11 mai 2015

Accueillis lors de la réunion du Conseil de l'OCDE
au niveau des ministres le 4 juin 2015

Centre pour l'entrepreneuriat, les PME, les régions et les villes



Pourquoi des Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau?

Répondre aux menaces qui pèsent sur l'eau en faisant mieux avec moins

Les pressions qui s'exercent sur l'eau et les activités qui en dépendent dans le monde entier appellent à l'action:

- L'eau douce de bonne qualité et accessible est une ressource limitée et très variable. Les projections de l'OCDE montrent que 40% de la population mondiale vivra dans des bassins hydrographiques soumis à un stress hydrique élevé en 2050, et que la demande en eau augmentera de 55% d'ici 2050 (OCDE, 2012a).
- La surexploitation et la contamination des réserves d'eau souterraine dans le monde poseront d'importants défis à la sécurité alimentaire, la santé des écosystèmes et l'approvisionnement en eau potable, et accentueront le risque d'affaissement des sols, entre autres conséquences.
- En 2050, 240 millions de personnes devraient rester sans accès à l'eau potable et 1,4 milliard n'auront pas accès à l'assainissement de base.
- Les infrastructures de l'eau dans les pays de l'OCDE vieillissent, la technologie est obsolète et les systèmes de gouvernance sont souvent mal équipés pour faire face à la demande croissante, aux défis environnementaux, à l'urbanisation continue, ainsi qu'à la variabilité du climat et aux catastrophes liées à l'eau.
- D'importants investissements sont requis, estimés à 6700 milliards de dollars américains d'ici 2050 pour l'approvisionnement en eau et l'assainissement, une facture qui pourrait tripler dès 2030, si l'on tient compte d'un éventail plus large d'infrastructures liées à l'eau (OCDE, 2015c)

L'eau, un secteur fragmenté

Le secteur de l'eau présente des caractéristiques intrinsèques qui le rendent très dépendant de la gouvernance pluri-niveaux.

- L'eau relie les secteurs, les lieux, les populations ainsi que les échelles géographiques et temporelles. Dans la majorité des cas, les limites hydrographiques et les périmètres administratifs ne coïncident pas.
- L'eau douce (de surface et souterraine) est une préoccupation à la fois mondiale et locale, et implique un large éventail de parties prenantes des secteurs public, privé et à but non lucratif dans les processus décisionnels, politiques et liés aux projets.
- L'eau est un secteur à forte intensité capitalistique et monopolistique, avec d'importantes défaillances de marché qui rendent la coordination essentielle.
- La politique de l'eau est complexe et fortement corrélée à des domaines cruciaux pour le développement, tels que la santé, l'environnement, l'agriculture, l'énergie, l'aménagement du territoire, le développement régional et la lutte contre la pauvreté.
- À des degrés divers, les pays ont alloué à des niveaux infranationaux de gouvernement des compétences de plus en plus complexes et qui mobilisent des ressources considérables, ce qui génère des interdépendances entre les niveaux de gouvernement qu'il faut coordonner afin d'en atténuer la fragmentation.

Faire face aux défis futurs liés à l'eau soulève non seulement la question du « que faire ? » mais aussi celle du « qui fait quoi ? », du « pourquoi ? », du « à quel niveau de gouvernement ? » et du « comment ? ». Les réponses de politiques publiques ne seront viables que si elles sont cohérentes, si les parties prenantes sont correctement engagées, si des cadres réglementaires bien conçus sont en place, si l'information est adéquate et accessible, et s'il y a suffisamment de capacité, d'intégrité et de transparence.

Les institutions doivent s'adapter au changement des circonstances, et la volonté politique et la continuité des politiques publiques sont clés dans la transition vers des pratiques plus durables et inclusives.

Souvent, les crises de l'eau sont avant tout des crises de "gouvernance"

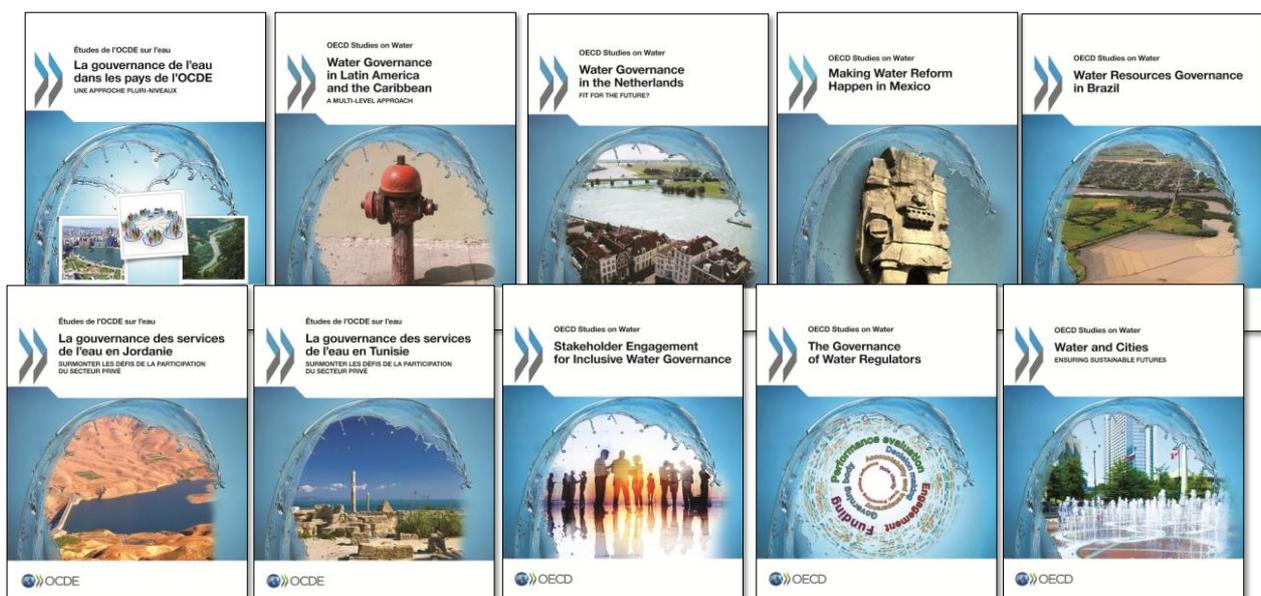
Depuis 2010, l'OCDE a analysé les déficits de gouvernance qui entravent la conception et la mise en œuvre de la politique de l'eau, et a suggéré pour les surmonter un ensemble de réponses de politiques publiques et des bonnes pratiques. Le "cadre de gouvernance pluri-niveaux: diagnostiquer les déficits, combler les déficits" a été développé comme grille de lecture à l'intention des décideurs pour diagnostiquer les déficits de gouvernance qui affectent, dans une mesure plus ou moins grande, tous les pays, indépendamment de leur cadre institutionnel, de la disponibilité de l'eau ou du degré de décentralisation.

Cadre de gouvernance pluri-niveaux: Diagnostiquer les déficits, combler les déficits



Source: OCDE (2011), *La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE: une approche pluri-niveaux*, Éditions OCDE, Paris

Ce cadre analytique a été utilisé pour examiner la gouvernance de l'eau dans 17 pays de l'OCDE (2011) et 13 pays d'Amérique latine (2012) ainsi que pour appuyer des processus de réformes de l'eau dans le cadre de dialogues nationaux de politiques au Mexique (2013), aux Pays-Bas (2014), en Jordanie (2014), en Tunisie (2014) et au Brésil (2015). Des analyses et travaux de nature thématique ont aussi été développés sur l'engagement des parties prenantes, la gestion de l'eau dans les villes et la gouvernance des régulateurs de l'eau (2015).



Les travaux de l'OCDE montrent qu'il n'y a pas de solution unique aux défis liés à l'eau dans le monde, mais une grande diversité de situations au sein et entre les pays. Les réponses de gouvernance doivent ainsi s'adapter aux spécificités territoriales et reconnaître que la gouvernance est très contextuelle et qu'il est important d'adapter les politiques de l'eau aux différents territoires.

Le contexte de gouvernance pour la gestion de l'eau douce a changé au cours des 25 dernières années. L'information circule plus facilement et met potentiellement davantage en relief les carences, les échecs et les mauvaises pratiques. La décentralisation a créé des opportunités pour adapter les politiques aux réalités locales, mais elle a aussi soulevé des défis de capacité et de coordination dans la gestion des services publics. Il y a également désormais une reconnaissance accrue que la prise de décision « bottom-up » et inclusive est essentielle pour développer et mettre en œuvre des politiques de l'eau efficaces. Un certain nombre d'évolutions réglementaires ont entraîné des progrès majeurs en matière de politique de l'eau, mais leur mise en œuvre rencontre des obstacles sur le plan de la gouvernance, comme c'est le cas pour la Directive cadre sur l'Eau de l'Union Européenne, qui a inspiré plusieurs des recommandations proposées ci-après, les Objectifs du Millénaire pour le Développement des Nations Unies et la résolution de l'Assemblée Générale des Nations Unies du 28 juillet 2010 intitulée « Le droit de l'homme à l'eau et à l'assainissement ».

Enfin, l'application du concept de « gestion intégrée des ressources en eau » n'a encore donné lieu qu'à des résultats mitigés tant au plan national qu'au plan international, et exige des cadres de mise en œuvre qui considèrent le court, moyen et long terme de manière cohérente et durable. À la lumière de ces difficultés, les présents Principes visent à aider les gouvernements à tous les niveaux à renforcer la gouvernance de l'eau pour s'adapter aux défis actuels et futurs liés à l'eau.

Des Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau: à quelle fin?

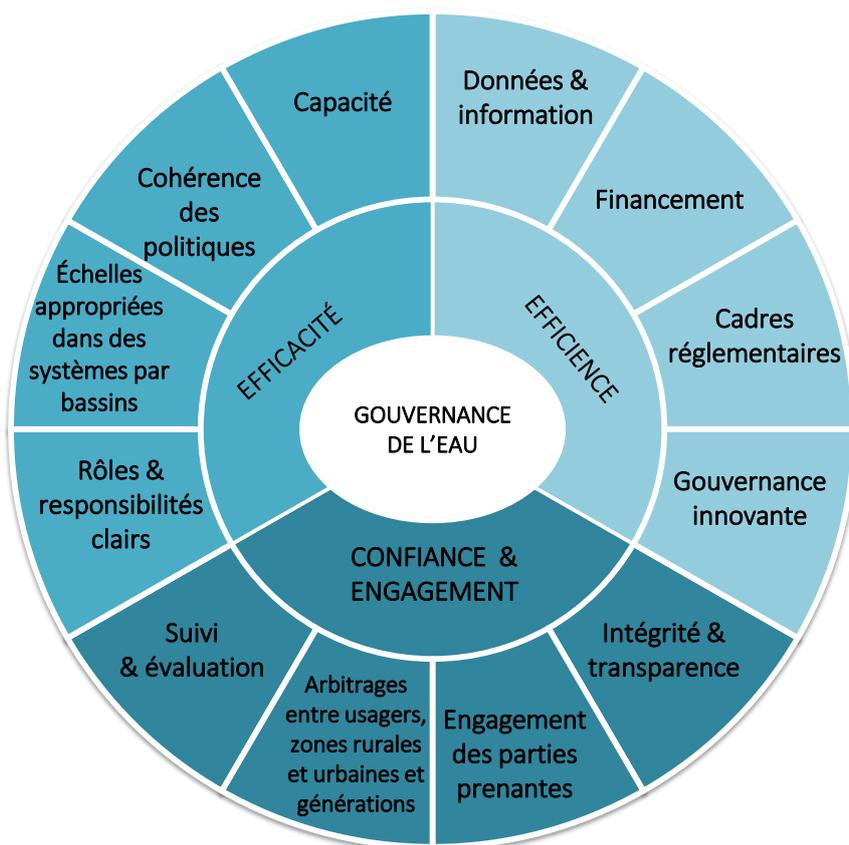
Des politiques publiques robustes sont nécessaires pour s'adapter au futur

Faire face aux défis actuels et futurs liés à l'eau requiert des politiques publiques robustes, ciblant des objectifs mesurables dans des calendriers prédéterminés à l'échelle appropriée, sur la base d'une répartition claire des responsabilités entre les autorités concernées, et régulièrement suivies et évaluées. La gouvernance de l'eau peut grandement contribuer à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques, dans une responsabilité partagée entre les différents niveaux de gouvernement, la société civile, le secteur privé et un éventail plus large des parties prenantes qui ont un rôle important à jouer aux côtés des décideurs afin de récolter les bénéfices économiques, sociaux et environnementaux d'une bonne gouvernance de l'eau.

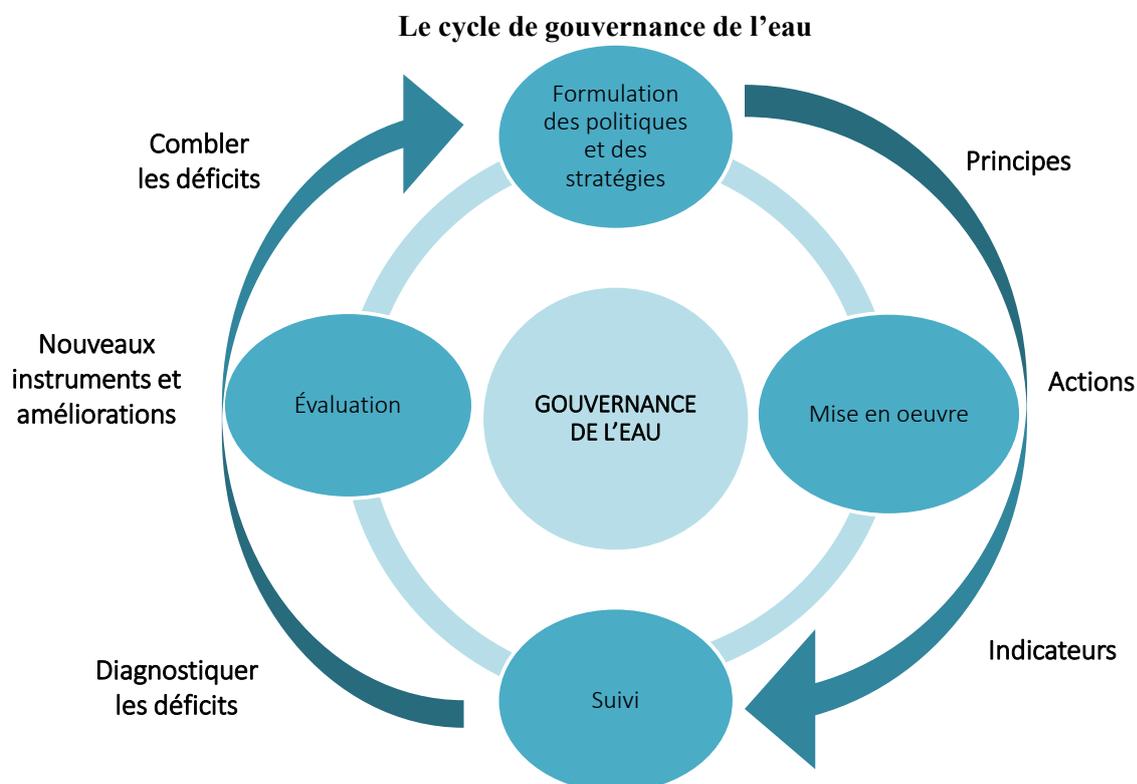
Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau considèrent que les systèmes de gouvernance de l'eau devraient être conçus selon les défis auxquels ils sont tenus de répondre. Cette approche de résolution des problèmes signifie que les « formes » de gouvernance de l'eau devraient correspondre aux « fonctions » de la gouvernance de l'eau. Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau ont pour objectif de contribuer à cet effort, sur la base de trois dimensions de la gouvernance de l'eau qui sont complémentaires et se renforcent mutuellement:

- **L'efficacité** se réfère à la contribution de la gouvernance à la définition d'objectifs et de cibles de politique de l'eau claires et durables à différents niveaux de gouvernement, afin de mettre en œuvre ces objectifs, et d'atteindre les cibles ou les objectifs escomptés.
- **L'efficience** se réfère à la contribution de la gouvernance à la maximisation des bénéfices de la gestion durable de l'eau et du bien-être au moindre coût pour la société.
- **La confiance et l'engagement** se réfèrent à la contribution de la gouvernance à l'instauration de la confiance publique et à l'inclusion des parties prenantes grâce à la légitimité démocratique et l'impartialité pour la société dans son ensemble.

Aperçu des Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau



Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau devraient contribuer à améliorer le «cycle de gouvernance de l'eau» de la conception à la mise en œuvre des politiques publiques.



Source: À paraître, Document de travail de l'OCDE (2015), Indicateurs sur la gouvernance de l'eau

La gouvernance, une condition nécessaire pour une conception et mise en œuvre réussies des politiques de l'eau

Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau reposent sur le postulat qu'il n'y a pas de solution unique aux défis liés à l'eau dans le monde, mais un menu d'options qui s'appuie sur la diversité des systèmes législatifs, administratifs et organisationnels tant au plan national qu'au plan international. Ils reconnaissent que la gouvernance est très contextuelle, que les politiques de l'eau doivent être adaptées aux différentes ressources en eau et aux différents territoires, et que les réponses de gouvernance doivent s'adapter à des circonstances changeantes.

Ces Principes reposent sur des principes généraux de bonne gouvernance : la légitimité, la transparence, la responsabilité, les droits de l'homme, l'état de droit, et l'inclusion. En tant que telle, ils considèrent la gouvernance de l'eau comme un moyen pour parvenir à une fin, plutôt qu'une fin en soi, c'est-à-dire comme les règles politiques, institutionnelles et administratives, ainsi que les pratiques et processus (formels et informels) à travers lesquels les décisions sont prises et mises en œuvre, les parties prenantes peuvent exprimer leurs intérêts et leurs préoccupations sont prises en compte, et les décideurs rendent des comptes en matière de la gestion de l'eau.

Ces Principes visent à améliorer les systèmes de gouvernance de l'eau qui permettent de gérer l'eau en trop grande ou trop faible quantité, ou une eau de trop mauvaise qualité, de manière durable, intégrée et inclusive, à un coût acceptable, et dans un délai raisonnable. Ils considèrent que la gouvernance est *bonne* si elle peut aider à résoudre les principaux défis liés à l'eau grâce à une combinaison de processus « bottom-up » et « top-down » tout en favorisant des relations constructives entre l'État et la société. Elle est *mauvaise* si elle génère des coûts de transaction injustifiés et ne répond pas aux besoins spécifiques sur le terrain.

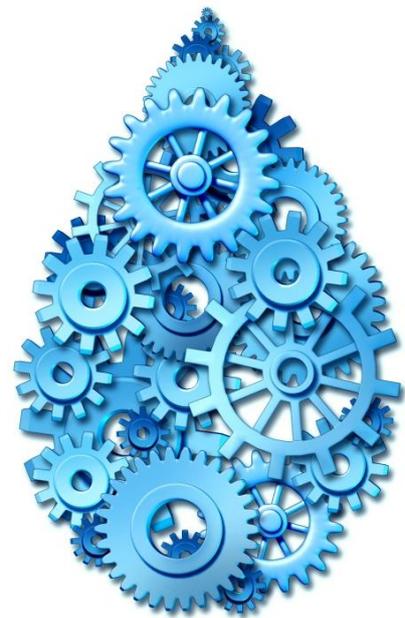
Les Principes considèrent que les systèmes de gouvernance de l'eau (plus ou moins formels, complexes et coûteux) devraient être conçus selon les défis auxquels ils sont tenus de répondre. Cette approche de résolution des problèmes signifie que les « formes » de gouvernance de l'eau devraient correspondre aux « fonctions » de la gouvernance de l'eau. La formalisation ou institutionnalisation des structures de gouvernance ne devrait pas porter atteinte à l'objectif ultime de fournir suffisamment d'eau de bonne qualité tout en maintenant ou en améliorant l'intégrité écologique des masses d'eau.

Comment les Principes sur la gouvernance de l'eau ont été développés?

L'OCDE a coordonné les travaux sur la bonne gouvernance du 6^{ème} Forum mondial de l'eau (Marseille, Mars 2012). Une communauté de pratique de plus de 300 parties prenantes a été établie dans le cadre du processus préparatoire du Forum pour organiser neuf sessions thématiques. Les discussions à Marseille ont conclu sur la nécessité d'établir des orientations de politiques publiques claires afin de fournir un cadre commun pour les gouvernements à tous les niveaux vers une meilleure gouvernance des politiques de l'eau.

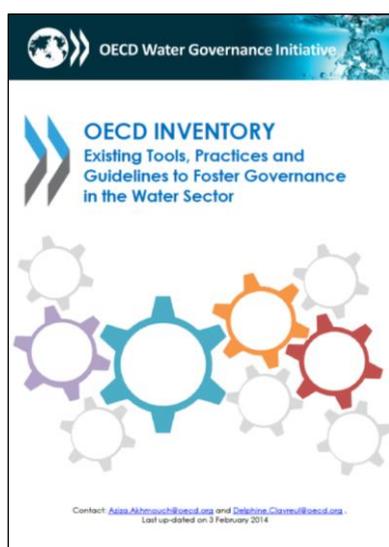
L'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau¹ (IGE) a été créée les 27-28 Mars 2013 comme plate-forme pluri-acteurs de plus de cent délégués des secteurs public, privé et à but non lucratif qui se réunit tous les six mois dans un Forum de politiques publiques. Depuis, l'IGE a déployé des efforts importants pour assurer la continuité et l'action collective afin de disséminer les réponses de gouvernance aux défis de l'eau.

¹ <http://www.oecd.org/fr/gov/politique-regionale/initiative-de-ocde-sur-la-gouvernance-de-eau.htm>



Objectifs-cibles de gouvernance et coordinateurs au 6^{ème} Forum mondial de l'eau (Mars 2012)

	<p>Objectif-cible 1 D'ici à 2015, 50 % des pays auront adopté des mécanismes de consultation, de participation et de coordination permettant aux parties prenantes aux niveaux local, régional, national et international de contribuer à la prise de décisions d'une manière cohérente, globale et intégrée. D'ici à 2021, il en sera ainsi pour 100 % des pays. Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 1</p>
	<p>Objectif-cible 2 D'ici à 2015, 50 % des pays auront renforcé leurs cadres réglementaires et adopté des indicateurs de performance (prestation de services) pour surveiller et évaluer les politiques de l'eau, et tous les pays auront mis en place des processus de renforcement des capacités aux niveaux national et local afin de favoriser la bonne gouvernance de la prestation des services. D'ici à 2018, il en sera ainsi pour tous les pays. Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 2</p>
	<p>Objectif-cible 3 D'ici à 2021, augmentation de 30 % du nombre de plans de gestion des bassins fluviaux (analyse de l'état initial et des principaux enjeux). Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 3</p>
	<p>Objectif-cible 4 D'ici à 2015, augmentation du nombre de pays disposant de diagnostics sur la sécurité de l'eau et d'outils de gouvernance basés sur les cadres réglementaires et législatifs existants (aux niveaux local, national et international) et sur les mécanismes de gestion intégrée. Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 4</p>
	<p>Objectif-cible 5 D'ici à 2018, 30 pays se seront engagés à promouvoir l'intégrité dans le secteur de l'eau, à diagnostiquer/identifier les risques de corruption existants ou potentiels et à garantir que les politiques anti-corruption sont appliquées correctement et de manière efficace dans le secteur de l'eau. Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 5</p>
	<p>Objectif-cible 6 D'ici à 2018, 30 pays auront mis en place : des processus budgétaires de l'eau transparents, notamment des informations sur la planification d'investissements dans des infrastructures et leur mise en œuvre (les impacts financiers, techniques et socio-économiques), et des méthodes et outils destinés à améliorer la transparence et la responsabilisation dans le secteur de l'eau. Cliquer pour télécharger le rapport de synthèse de l'objectif-cible 6</p>



Une étape préliminaire au développement des Principes a consisté à préparer un inventaire des outils, lignes directrices et principes sur la gouvernance de l'eau afin de faire le point sur ce qui existe déjà².

Ce document recense 108 outils de gouvernance, dont 55 spécifiques au secteur de l'eau. Ils couvrent des instruments juridiques contraignants ou volontaires ainsi qu'un éventail plus vaste d'initiatives, programmes, lignes directrices et outils pratiques. L'inventaire est organisé autour des thèmes de l'engagement des parties prenantes; la gouvernance et la performance des services; la gouvernance par bassin; et l'intégrité et la transparence.

Cet effort de recensement a démontré la valeur ajoutée du développement de Principes de l'OCDE qui fourniraient un cadre systémique afin de diagnostiquer et de combler les déficits de gouvernance de l'eau, en s'appuyant sur des bonnes pratiques internationales.

² <http://www.oecd.org/gov/regional-policy/Inventory.pdf>

Les Principes sur la gouvernance de l'eau ont été développés selon une approche « bottom-up » et pluri-acteurs au sein de l'Initiative sur la gouvernance de l'eau, sous l'égide du Comité des politiques de développement régional et en coopération avec le Comité de la politique de réglementation et son réseau des régulateurs économiques. De plus, de nombreuses consultations ont été menées parmi plusieurs comités et organes subsidiaires de l'OCDE y compris le Comité des politiques d'environnement et son Groupe de travail sur la biodiversité, l'eau et les écosystèmes, le Comité de la gouvernance publique et son Groupe de travail des hauts responsables publics sur l'intégrité, le Comité d'aide au développement, le Comité de l'investissement et le Comité de l'agriculture.



Les Principes ont été examinés lors de la 33^{ème} réunion du Comité des politiques de développement régional les 29-30 Avril 2015 et approuvé par le Comité par procédure écrite le 11 Mai 2015. Le Conseil de l'OCDE a accueilli les Principes le 13 mai 2015 et s'est accordé à les transmettre aux Ministres, qui ont apporté leur soutien aux Principes lors de la réunion du Conseil au niveau des Ministres le 4 Juin 2015.

Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

Les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau fournissent un cadre afin d'analyser si les systèmes de gouvernance de l'eau fonctionnent de façon optimale et d'aider les décideurs à les ajuster lorsque cela est nécessaire. Ils peuvent catalyser les efforts afin de donner plus de visibilité aux bonnes pratiques, d'apprendre de l'expérience internationale, et d'encourager des processus de réforme à tous les niveaux de gouvernement pour faciliter les changements où et quand ils sont nécessaires. Ils peuvent également aider à éviter les pièges et les écueils en apprenant des expériences internationales.

Les Principes reposent sur les considérations suivantes :

- Relever les défis de l'eau actuels et futurs exige des politiques publiques robustes, qui ciblent des objectifs mesurables inscrits dans des calendriers prédéterminés à l'échelle appropriée, qui s'appuient sur une répartition claire des tâches entre les autorités responsables, et qui font l'objet d'un suivi et d'une évaluation réguliers.
- La gouvernance de l'eau efficace, efficiente et inclusive contribue à l'élaboration et à la mise en œuvre de ces politiques publiques dans une responsabilité partagée entre les différents niveaux de gouvernement et en coopération avec les parties prenantes concernées afin de répondre aux défis actuels et futurs liés à l'eau.
- Il ne peut y avoir une seule réponse politique uniforme aux défis liés à l'eau dans le monde compte tenu de la diversité des situations tant au plan national qu'au plan international en termes de cadres juridiques et institutionnels, de pratiques culturelles ainsi que de conditions climatiques, géographiques et économiques à l'origine de la grande diversité des défis de l'eau et des réponses politiques.
- Il est dès lors pertinent pour les pays membres et non-membres intéressés de concevoir et de mettre en œuvre leurs politiques nationales à la lumière des circonstances spécifiques à chaque pays.
- La gouvernance de l'eau est une composante importante du cadre général des politiques de l'eau ; des principes plus larges de bonne gouvernance s'appliquent au secteur de l'eau, et les résultats de la gouvernance de l'eau peuvent également être subordonnés aux progrès dans d'autres domaines du cadre des politiques de l'eau.
- Ces principes sont pertinents pour tous les niveaux de gouvernement et pourraient être diffusés largement au sein des pays membres et non-membres intéressés.
- L'OCDE peut aider les États membres et non-membres intéressés à atteindre ces normes et à identifier les meilleures pratiques. Dans ses futurs travaux, le Comité des politiques de développement régional fera les suggestions nécessaires pour assurer le suivi des Principes.
- Ces Principes seront pris en considération lors de futurs travaux de l'OCDE sur l'eau.

Les Principes s'appliquent au cycle global de la politique de l'eau et doivent être mis en œuvre de manière systémique et inclusive.

En tant que tels, ils ne font pas de distinction entre:

- les *fonctions* de gestion de l'eau (par exemple, l'approvisionnement en eau potable, l'assainissement, la protection contre les inondations, la qualité de l'eau, la quantité d'eau, les eaux pluviales);
- les *usages* de l'eau (par exemple, domestique, industriel, agricole, énergétique, environnemental), et
- la *propriété* et le mode de gestion des infrastructures, services et ressources en eau (par exemple, publique, privée, mixte).



© cidepix/Shutterstock.com

Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'eau

Principe 1. Attribuer clairement et distinguer les rôles et les responsabilités en matière de conception des politiques de l'eau, mise en œuvre, gestion opérationnelle et réglementation, et encourager la coordination entre les autorités responsables.

À cette fin, les cadres juridiques et institutionnels devraient:

- a) spécifier l'attribution des rôles et des responsabilités, entre tous les niveaux de gouvernement et les institutions relatives à l'eau en ce qui concerne :
 - L'élaboration des politiques de l'eau, en particulier la définition des priorités et la planification stratégique ;
 - la mise en œuvre des politiques de l'eau, en particulier le financement et la budgétisation, les données et l'information, l'engagement des parties prenantes, le développement des capacités et l'évaluation ;
 - la gestion opérationnelle, en particulier la prestation de services, l'exploitation des infrastructures et l'investissement ; et
 - la réglementation et son application, en particulier la fixation des tarifs, les normes, les autorisations, le suivi et la supervision, le contrôle et l'audit, et la gestion des conflits ;
- b) aider à identifier et pallier les déficits, les chevauchements et les contradictions au travers d'une coordination effective entre tous les niveaux de gouvernement.

Principe 2. Gérer l'eau à (aux) l'échelle(s) appropriée(s), dans le cadre de systèmes intégrés de gouvernance par bassin afin de refléter les conditions locales, et encourager la coordination entre ces différentes échelles.

À cette fin, les pratiques et les outils de gestion de l'eau devraient:

- a) répondre aux objectifs politiques environnementaux, économiques et sociaux de long terme afin d'utiliser au mieux les ressources en eau, grâce à la prévention des risques et à la gestion intégrée des ressources en eau ;
- b) encourager une gestion robuste du cycle hydrologique, depuis les prélèvements et la distribution de l'eau douce jusqu'au rejet des effluents et des eaux usées ;
- c) promouvoir des stratégies d'adaptation et d'atténuation, des programmes d'action et des mesures fondées sur des mandats clairs et cohérents, grâce à des plans de gestion de bassin efficaces et compatibles avec les politiques nationales et les conditions locales ;
- d) promouvoir la coopération pluri-niveaux de la gestion des ressources en eau entre les usagers, les parties prenantes et les niveaux de gouvernement ; et
- e) améliorer la coopération riveraine concernant l'utilisation des ressources en eau douce transfrontalières.

Principe 3. Encourager la cohérence des politiques au travers d'une coordination intersectorielle efficace, en particulier entre les politiques de l'eau et celles de l'environnement, de la santé, de l'énergie, de l'agriculture, de l'industrie, de l'aménagement du territoire et de l'usage des sols. Ceci suppose de :

- a) adopter des mécanismes de coordination pour favoriser des politiques cohérentes entre les ministères, les organismes publics et les niveaux de gouvernement, y compris par la planification intersectorielle ;
- b) promouvoir une gestion coordonnée de l'utilisation, de la protection et de la dépollution des ressources en eau, en influant les politiques qui affectent la disponibilité de l'eau, la qualité et la demande (par exemple l'agriculture, la sylviculture, l'exploitation minière, l'énergie, la pêche, les transports, les loisirs et la navigation) ainsi qu'en intégrant la prévention des risques ;
- c) identifier, évaluer et examiner les obstacles à la cohérence des politiques qui émanent des pratiques, des politiques et des réglementations au sein du secteur de l'eau et au-delà, notamment par le recours au suivi, au rapportage et aux revues ;
- d) mettre en place des incitations et réglementations pour atténuer les conflits entre les stratégies sectorielles, aligner ces stratégies aux besoins de gestion de l'eau, et trouver des solutions adaptées à la gouvernance et aux normes locales.

Principe 4. Adapter le niveau de *capacité* des institutions responsables à la complexité des défis de l'eau à relever, et à l'ensemble des compétences requises pour exercer leurs fonctions. Ceci suppose de :

- a) identifier et pallier les déficits de capacité pour mettre en œuvre la gestion intégrée des ressources en eau, notamment en matière de planification, élaboration des règles, gestion de projet, financement, budgétisation, collecte et suivi des données, gestion des risques et évaluation ;
- b) adapter à la nature des problèmes et des besoins le niveau de capacité technique, financière et institutionnelle dans les systèmes de gouvernance de l'eau ;
- c) encourager une répartition adaptative et évolutive de l'attribution des compétences selon la démonstration des capacités, là où c'est nécessaire ;
- d) promouvoir le recrutement des agents publics et des professionnels de l'eau par des processus fondés sur le mérite, transparents et indépendants des cycles politiques ; et
- e) promouvoir l'éducation et la formation des professionnels de l'eau afin de renforcer la capacité des institutions relatives à l'eau ainsi que des parties prenantes en général, et de favoriser la coopération et le partage des connaissances.

Améliorer l'efficacité de la gouvernance de l'eau

Principe 5. Produire, mettre à jour, et partager des *données et de l'information* sur l'eau et relatives à l'eau ; qui soient opportunes, cohérentes, comparables et utiles ; les utiliser pour guider, évaluer et améliorer les politiques de l'eau. Ceci suppose de :

- a) définir les standards pour produire et partager de façon rentable et durable des données et l'information de haute qualité sur l'eau et les secteurs de l'eau, par exemple concernant le statut des ressources en eau, le financement de l'eau, les besoins environnementaux, les caractéristiques socio-économiques et les cartographies institutionnelles ;
- b) encourager une coordination efficace et le partage des expériences parmi les organisations et les agences produisant les données sur l'eau, entre les producteurs de données et les utilisateurs, et entre les différents niveaux de gouvernement ;
- c) promouvoir l'engagement des parties prenantes dans la conception et la mise en œuvre de systèmes d'information de l'eau, et fournir des orientations sur la façon dont cette information devrait être partagée afin de favoriser la transparence, la confiance et la comparabilité (par exemple, banques de données, rapports, cartes, diagrammes, observatoires) ;
- d) encourager la conception de systèmes d'information harmonisés et cohérents à l'échelle des bassins versants, y compris dans le cas des eaux transfrontalières, afin de renforcer la confiance mutuelle, la réciprocité et la comparabilité dans le cadre d'accords entre les pays riverains ; et
- e) examiner la collecte, l'utilisation, le partage et la dissémination des données afin d'identifier les chevauchements et synergies et d'identifier la surcharge de données inutiles.

Principe 6. Veiller à ce que les cadres de gouvernance permettent de mobiliser les *financements* pour l'eau, et allouer les ressources financières de manière efficace et transparente dans un délai convenable. Ceci suppose de :

- a) promouvoir des mécanismes de gouvernance qui permettent aux institutions de l'eau entre les niveaux de gouvernement de disposer des moyens nécessaires pour remplir leurs mandats, en s'appuyant par exemple sur des principes tels que le pollueur-payeur et l'usager-payeur, ainsi que le paiement pour les services environnementaux ;
- b) conduire des examens sectoriels et une planification financière stratégique pour évaluer les besoins opérationnels et d'investissement à court, moyen et long termes et prendre les mesures nécessaires pour assurer la disponibilité et la durabilité de ces financements ;
- c) adopter des pratiques de gestion budgétaire et comptabilité robustes et transparentes qui fournissent une image claire des activités liées à l'eau et les passifs éventuels qui y seraient associés, y compris les investissements en infrastructure, et aligner les plans stratégiques pluriannuels avec les budgets annuels et les priorités à moyen terme des gouvernements ;

- d) adoptant des mécanismes qui favorisent la répartition efficace et transparente des fonds publics liés à l'eau (par exemple, par le biais de contrats sociaux, de tableaux de bord et audits) ; et
- e) réduire les lourdeurs administratives inutiles relatives aux dépenses publiques tout en préservant des garanties fiduciaires et financières.

Principe 7. Veiller à ce que les *cadres réglementaires* pour la gestion de l'eau soient mis en œuvre et appliqués de façon efficace dans la poursuite de l'intérêt public. Ceci suppose de :

- a) assurer un cadre juridique et institutionnel global, cohérent et prévisible qui fixe les règles, les normes et les lignes directrices au service de la politique de l'eau, et qui encourage la planification intégrée à long terme ;
- b) veiller à ce que les fonctions réglementaires clés soient assurées à travers des agences publiques, des institutions dédiées aux niveaux adaptés de gouvernement, et que les autorités réglementaires soient dotées des ressources nécessaires ;
- c) veiller à ce que les règles, les institutions et les processus soient bien coordonnés, transparents, non discriminatoires, participatifs et faciles à comprendre et à appliquer ;
- d) encourager l'utilisation d'outils réglementaires (mécanismes de consultation et d'évaluation) afin de favoriser la qualité des processus de réglementation, et rendre les résultats accessibles au public, lorsque cela est jugé approprié ;
- e) mettre en place des règles, procédures, incitations et outils de mise en œuvre clairs, transparents et proportionnés (y compris les aides et les sanctions) afin d'encourager le respect des obligations et d'atteindre les objectifs de la réglementation au moindre coût ; et
- f) veiller à la disponibilité de recours efficaces grâce à un accès non-discriminatoire à la justice, et en considérant la gamme d'options appropriées.

Principe 8. Promouvoir l'adoption et la mise en œuvre de *pratiques de gouvernance de l'eau innovantes* entre les autorités responsables, les niveaux de gouvernement et les parties prenantes pertinentes. Ceci suppose de :

- a) encourager l'expérimentation et les tests pilotes en matière de gouvernance de l'eau, en tirant les leçons des succès et des échecs, et en généralisant les bonnes pratiques reproductibles ;
- b) promouvoir l'apprentissage social afin de faciliter le dialogue et le consensus, par exemple au travers de plateformes de réseaux, des médias sociaux, des technologies de l'information et de communication, d'interfaces intuitives (par exemple, les cartes numériques, les « mégadonnées », les données intelligentes et les données ouvertes) et d'autres moyens ;
- c) promouvoir des façons innovantes de coopérer, de mettre en commun les ressources et les capacités, de développer des synergies entre les secteurs, et de rechercher les gains d'efficacité notamment la gouvernance métropolitaine, la coopération intercommunale, les partenariats urbains-ruraux, et les contrats de performance ; et
- d) promouvoir des liens forts entre sciences et politiques publiques afin de contribuer à une meilleure gouvernance de l'eau et de combler le fossé entre les résultats scientifiques et les pratiques de gouvernance de l'eau.

Améliorer la *confiance* et l'*engagement* dans la gouvernance de l'eau

Principe 9. Généraliser les *pratiques d'intégrité et de transparence* dans les politiques de l'eau, au sein des institutions relatives à l'eau et dans les cadres de gouvernance de l'eau pour une plus grande redevabilité et confiance dans les processus décisionnels. Ceci suppose de :

- a) promouvoir des cadres juridiques et institutionnels qui rendent les décideurs et les parties prenantes responsables et redevables, tels que le droit à l'information et des autorités indépendantes pour examiner les questions relatives à l'eau et l'application de la loi ;
- b) encourager des normes, codes de conduite ou chartes sur l'intégrité et la transparence dans les contextes locaux ou nationaux et suivre leur mise en œuvre ;

- c) établir des mécanismes de responsabilisation et de surveillance pour l'élaboration et la mise en œuvre de politiques de l'eau transparentes ;
- d) diagnostiquer et cartographier régulièrement les facteurs et risques potentiels de la corruption dans toutes les institutions relatives à l'eau à différents niveaux, y compris en matière de marchés publics ; et
- e) adopter des approches pluri-acteurs, des outils dédiés et des plans d'action afin d'identifier et de combler les déficits d'intégrité et de transparence (par exemple : « pactes d'intégrité », analyses des risques, « témoins sociaux »)

Principe 10. Promouvoir l'engagement des parties prenantes afin qu'elles contribuent à l'élaboration et à la mise en œuvre des politiques de l'eau de manière éclairée et orientée sur les résultats. Ceci suppose de :

- a) cartographier les acteurs publics, privés et à but non lucratif concernés ou susceptibles d'être affectés par les décisions liées à l'eau, ainsi que leurs responsabilités, leurs principales motivations et leurs interactions ;
- b) consacrer une attention particulière aux catégories sous-représentées (les jeunes, les pauvres, les femmes, les populations autochtones, les usagers domestiques), aux nouveaux arrivants (promoteurs immobiliers, investisseurs institutionnels) et aux autres parties prenantes et institutions relatives à l'eau ;
- c) définir la ligne décisionnelle et l'utilisation prévue des contributions des parties prenantes, et atténuer les déséquilibres de pouvoir et les risques de capture des processus de consultation par les catégories surreprésentées, ainsi qu'entre experts et non-experts ;
- d) encourager le renforcement des capacités des parties prenantes concernées ainsi que le partage, en temps opportun, d'informations pertinentes et fiables, lorsque cela est jugé approprié ;
- e) évaluer le processus et les résultats de l'engagement des parties prenantes pour favoriser l'apprentissage, l'ajustement et l'amélioration en conséquence, y compris par l'évaluation des coûts et des bénéfices ;
- f) promouvoir des cadres juridiques et institutionnels, structures organisationnelles et autorités responsables qui sont propices à l'engagement des parties prenantes, en tenant compte des circonstances, des capacités et des besoins locaux ; et
- g) adapter le type et le niveau d'engagement des parties prenantes aux besoins et privilégier des processus flexibles pour s'adapter aux circonstances changeantes.

Principe 11. Promouvoir des cadres de gouvernance de l'eau permettant de gérer les arbitrages entre les usagers de l'eau, les zones rurales et urbaines, et les générations. Ceci suppose de :

- a) promouvoir la participation non-discriminatoire dans le processus décisionnel de tous les individus, en particulier les groupes vulnérables et les populations vivant dans des régions éloignées ;
- b) renforcer l'appui aux autorités locales et aux usagers afin d'identifier et surmonter les obstacles à l'accès aux services et aux ressources en eau de qualité, et promouvoir la coopération rurale-urbaine ;
- c) encourager le débat public sur le partage des risques et des coûts liés au surplus, au manque ou à la pollution de l'eau pour sensibiliser, construire un consensus sur qui paie et pour quoi, et contribuer à une meilleure accessibilité et soutenabilité aujourd'hui et à l'avenir ; et
- d) encourager l'évaluation factuelle des conséquences distributives des politiques liées à l'eau sur les citoyens, les usagers de l'eau et les territoires afin de guider la prise de décision.

Principe 12. Promouvoir le suivi et l'évaluation régulière des politiques et de la gouvernance de l'eau, lorsque cela est jugé approprié, partager les résultats avec le public et faire des ajustements lorsque cela est nécessaire. Ceci suppose de :

- a) promouvoir des institutions dédiées au suivi qui sont dotées des capacités, du niveau d'indépendance adéquat et des ressources suffisantes ainsi que des instruments nécessaires ;
- b) développer des mécanismes de suivi et de compte-rendu fiables afin de guider efficacement la prise de décision ;
- c) évaluer dans quelle mesure les politiques de l'eau atteignent les résultats escomptés et dans quelle mesure les cadres de gouvernance de l'eau sont adaptés à leur finalité ; et
- d) encourager le partage transparent des résultats de l'évaluation et adapter les stratégies au fur et à mesure que l'information adéquate devient disponible.

La Déclaration pluri-acteurs de Daegu sur les Principes

La Déclaration pluri-acteurs de Daegu sur les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau est un résultat tangible de l'approche pluri-acteurs qui sous-tend l'élaboration des Principes. Elle a été remise au Secrétaire général de l'OCDE Angel Gurría lors du 7^{ème} Forum mondial de l'eau le 13 Avril 2015.



Déclaration pluri-acteurs de Daegu sur les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

Nous, organisations des secteurs public, privé et sans but lucratif, grands groupes et individus, activement engagés dans l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, un réseau novateur pluri-acteurs de plus de 120 délégués qui se réunit deux fois par an dans un Forum de politiques publiques, croyons fermement que les crises de l'eau sont souvent des crises de gouvernance et :

1. **Soutenons pleinement les Principes de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau** comme un cadre solide pour aider les gouvernements nationaux et infranationaux à concevoir et mettre en œuvre des politiques de l'eau meilleures pour une vie meilleure, en coopération avec l'éventail plus large des parties prenantes au sein du secteur de l'eau et au-delà;
2. **Applaudissons le processus préparatoire « bottom-up », pluri-acteurs et inclusif** des Principes depuis la création de l'Initiative sur la gouvernance de l'eau, le 27 Mars 2013 en réponse à l'engagement de l'OCDE lors du 6^{ème} Forum mondial de l'eau (Marseille, 2012);
3. **Appelons les gouvernements des pays de l'OCDE à approuver les Principes** lors de la 33^{ème} réunion du Comité des politiques de développement régional, le 29 Avril 2015 et à leur donner une impulsion politique forte et de haut niveau à la réunion du Conseil de l'OCDE au niveau des Ministres les 3-4 Juin 2015;
4. **Appelons l'intégration des Principes dans une Recommandation de l'OCDE** afin de leur conférer un caractère juridique et une force morale, et de fournir une base consensuelle pour identifier et disséminer des bonnes pratiques, et d'inciter des réformes dans la gouvernance et les politiques;
5. **Invitons les pays en voie de développement et émergents à adopter les Principes** et à adhérer à la Recommandation ultérieure;
6. **Invitons toutes les parties prenantes à utiliser les Principes pour guider leurs activités et leurs pratiques** afin de renforcer l'efficacité, l'efficience, la confiance et l'engagement dans la gouvernance de l'eau;
7. **Nous engageons à largement diffuser les Principes** parmi nos organisations, membres, réseaux, partenaires et auprès du grand public;
8. **Invitons l'OCDE à élaborer des indicateurs de gouvernance de l'eau**, avec le même processus («bottom-up») et inclusif, afin de suivre les progrès dans la mise en œuvre des Principes, en particulier dans le contexte des Objectifs de Développement Durable;
9. **Espérons que l'Initiative sur la gouvernance de l'eau continuera de jouer un rôle important** dans la collecte d'expériences internationales afin de faciliter l'analyse comparative et l'apprentissage entre pairs sur chacun des Principes;
10. **Remercions l'OCDE pour son engagement et son leadership** et nous tenons prêts à contribuer aux efforts collectifs futurs en soutien d'une bonne gouvernance dans le secteur de l'eau.

Consulter la Déclaration en ligne: <http://www.oecd.org/gov/regional-policy/world-water-forum-7.htm>

Au cours de la session, un panel de hauts représentants présidé par Peter Glas (Président de l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau) était composé de Jeong Yeon-man (vice-ministre de l'Environnement de la Corée), Jean-Louis Chaussade (Directeur Général de Suez Environnement), Francisco Nunes-Correia (Président du Partenariat portugais sur l'eau), Célia Blauel (Présidente d'Aqua Publica Europea), et Joppe Cramwinckel (Directeur de l'eau au Conseil mondial des entreprises pour le développement durable). Les panélistes ont accueilli les Principes de l'OCDE comme un cadre utile qui peut servir de boussole pour les décideurs et les praticiens vers une gouvernance de l'eau efficace, efficiente et inclusive.

La Déclaration recueille 65 signatures d'organisations des secteurs public, privé et à but non lucratif, de grands groupes et d'individus, activement impliqués dans l'Initiative de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau, qui se sont engagés à les intégrer dans leurs activités et leurs pratiques et à travailler davantage avec l'OCDE pour soutenir leur mise en œuvre.

Liste des signataires



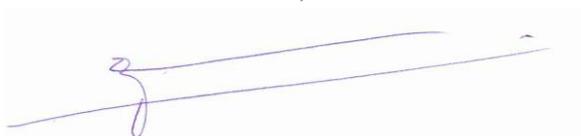
Jean-François Donzier
Permanent Technical Secretary, INBO
General Director, IOWater




Håkan Tropp
Managing Director of the Knowledge Services,
Stockholm International Water Institute




Pierre-Alain Roche
President, ASTEE

Teun Bastemeijer
Chief Advisor Strategy and Programmes, Water
Integrity Network




Cobus de Swardt
Managing Director, Transparency International




Alice Aureli
Chief of Groundwater Section, UNESCO-IHP





Nicolle Raven

Secretary General, European Irrigation Association



Dogan Altinbilek

President, International Water Resources Association



Nidal Salim

Director General, Global Institute for Water Environment and Health



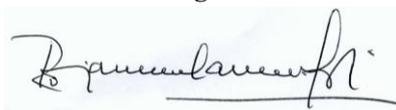
Hachmi Kennou

Executive Director, Institut Méditerranéen de l'Eau



Cecilia Tortajada

Vice President, Third World Centre for Water Management



Rui Godinho

President, Portuguese Association of Water and Wastewater Services



Lesha Witmer

Coordinator, Steering Committee member, Butterfly Effect



Keizrul Bin Abdullah
Chairperson, Network of Asian River Basin Organisation



Ignacio Castela
Deputy Director, AcuaMed



Robert Varady
Deputy Director, Udall Center for Studies in Public Policy



Udall Center
for Studies in Public Policy

Sharon Megdal
Director, Water Resources Research Center



THE UNIVERSITY OF ARIZONA
College of Agriculture & Life Sciences
Cooperative Extension

Gilles Trystram
Directeur Général, AgroParisTech



Stefan Uhlenbrook
Vice Rector, UNESCO-IHE



UNESCO-IHE
Institute for Water Education

Ger Bergkamp
Executive Director, International Water Association



Gyewoon Choi
Chief Executive Officer, K-water



Henri Bégorre

President, Partenariat Français pour l'Eau



Michael Scoullos

Chairman, Global Water Partnership Mediterranean



Célia Blauel

President, Aqua Publica Europea



EUROPEAN ASSOCIATION OF PUBLIC WATER OPERATORS

Rozemarijn Ter Horst

Coordinator, Water Youth Network



Miguel A. Rodenas

President, Segura River Basin Authority - Spain



Claude Menard

Professor of Economics, University of Paris



Bai Mass Taal

Executive Secretary, African Ministers' Council on Water



Roberto Olivares

General Director, National Association of Water and Sanitation Utilities of Mexico



Peter Glas

President, Dutch Water Authorities



María Ángeles Ureña Guillem

President, Júcar River Basin Authority - Spain



Martin Guespereau

Director general, Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse - France



IL SEGRETARIO GENERALE
(D.ssa Gaia Checcucci)

Gaia Checcucci

Secretary General, Arno river Basin Authority - Italy



Franco Becchis

Scientific Director, Turin School of Local Regulation - Fondazione per l'Ambiente



Neil Dhot

Secretary General, EurEau



Ursula Schaefer-Preuss

Ursula Schaefer-Preuss
Chair, Global Water Partnership

Water Governance Centre Netherlands

Corné Nijburg
mr. C. Nijburg
director

Corné Nijburg
Director, Water Governance Centre



J. Carl Ganter

J. Carl Ganter
Managing Director, Circle of Blue



Francisco Nunes Correia

Francisco Nunes Correia
President, Portuguese Water Partnership



Fernando Morcillo

Fernando Morcillo
President, Spanish Association of Water Supply and Sanitation



Joppe Cramwinckel

Joppe Cramwinckel
Water Director, World Business Council for Sustainable Development



Frédéric Molossi

Frédéric Molossi
President, Association française des EPTB



Gonzalo Robles Orozco
*Vice-President, Spanish Agency for International
Cooperation for Development*



Philippe Maillard
President, FP2E



Francisco Cabezas
General Director, Fundación IEA



Luigi Carbone
*Commissioner, Regulatory Authority for Electricity and
Gas and Water System - Italy*



Antoine Frérot
CEO, Veolia



H.F.M.W. van Rijswick
Professor, Utrecht University



Jean-Louis Chaussade
CEO, Suez Environnement



Jaime Baptista
President, Water and Waste Services Regulation Authority - Portugal



Entidade Reguladora dos Serviços de Águas e Resíduos

Xavier Ursat
Member of the Governing Board, EDF



Geert Teisman
Professor, Erasmus University

Erasmus University Rotterdam



Jennifer McKay
Director, Centre for Comparative Water Policies and Laws, University of South Australia



Mohamed Boussraoui

Executive Officer, United Cities and Local Governments



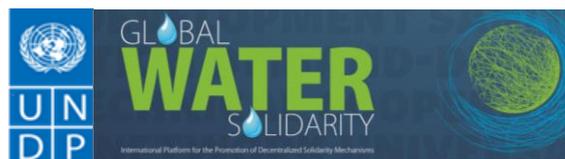
Stefano Burchi
Chairman of the Executive Council, International Association for Water Law



Faraj El-Awar
Programme Manager, Global Water Operators Partnerships Alliance



Jean-Philippe Bayon
Coordinator, UNDP Global Water Solidarity



Jean Launay

President, National Committee on Water – France

Michel Lesage

Deputee, French National Assembly

Bernard Barraqué

Emeritus Research Director, Centre International de Recherche de l'Environnement et de Développement



Benedito Braga

President, World Water Council



Yasmin Sidiqqi

Principal Water Resources Specialist, Asian Development Bank



Gérard Mestrallet

CEO, GDF-Suez



Jean Lapegue

Senior WASH Advisor, ACF-France



Marco Lambertini

Director General, WWF International



Références

OCDE (2015a), *Water Governance in Brazil*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE ; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264238121-en>

OCDE (2015b), *Stakeholder Engagement for Inclusive Water Governance*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264231122-en>.

OCDE (2015c), *The Governance of Water Regulators*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264231092-en>.

OCDE (2015d), *Water and Cities: Ensuring Sustainable Futures*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264230149-en>.

OCDE (2014), *Water Governance in the Netherlands: Fit for the Future?*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264102637-en>.

OCDE (2014), *La gouvernance des services de l'eau en Jordanie : Surmonter les défis de la participation du secteur privé*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264224537-fr>

OCDE (2014), *La gouvernance des services de l'eau en Tunisie : Surmonter les défis de la participation du secteur privé*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264213807-fr>.

OCDE (2013), *Making Water Reform Happen in Mexico*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264187894-en>.

OCDE (2012a), *Perspectives de l'environnement de l'OCDE à l'horizon 2050*, Éditions OCDE; http://dx.doi.org/10.1787/env_outlook-2012-fr.

OCDE (2012b), *Water Governance in Latin America and the Caribbean: A Multi-level Approach*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264174542-en>.

OCDE (2011), *La gouvernance de l'eau dans les pays de l'OCDE: Une approche pluri-niveaux*, Études de l'OCDE sur l'eau, Éditions OCDE; <http://dx.doi.org/10.1787/9789264168244-fr>.

Pour plus d'information

Contactez le programme de l'OCDE sur la gouvernance de l'eau

Email : water.governance@oecd.org – Téléphone : + 33 1 45 24 76 86

Consultez notre site internet : <http://www.oecd.org/regional/water>

 **OECD SMEs, Regions, Cities & Tourism** ([@OECD_local](https://twitter.com/OECD_local) #OECDwater)



Traduit par le Secrétariat de l'OCDE, en partenariat avec l'ASTEE et l'Office International de l'Eau. Initialement publié sous le titre *OECD Principles on Water Governance, 2015*.
En cas de divergences entre la version initiale et la traduction, seul le texte de la version initiale devrait être considéré comme valide.